



COMMUNE DE VILLEY LE SEC

Département de MEURTHE ET MOSELLE

Canton de TOUL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEY LE SEC, était assemblé en session ordinaire dans la salle du Conseil, après convocation du 23 janvier 2023, sous la présidence de M. Gilles GUYOT, Maire.

Les débats étaient accessibles en visioconférence en direct, selon les modalités mentionnées sur le site villeylesec.fr.

Appel des conseillers

Nom	Prénom	Présente	Absente	Excusé(e)	Procuration à	Signature
BAERWANGER	Christophe	X				
BAERWANGER	Éric			X	Christophe Baerwanger	
COLIN	Thomas	X				
GENOUD-PRACHEX	Christine	X			C. Genoud Prachex	
GUYOT	Gilles	X				
KLEIN	Francine	X				
LAMBERTY	Jean-Pol	X				
LAMBERTY	Martin			X	Jean Pol Lamberty	
MAUGRAS	Éric	X				
METZELARD-GUYOT	Patricia	X				
PIQUE	Thierry	X				

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Approbation du CR du 9 décembre 2022

2023 - 01 Réfection chemin communal Villey le Sec / Chaudeney
et demande de subvention DETR

Questions diverses.

Désignation d'un secrétaire de séance

Francine KLEIN a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales), fonction qu'elle a acceptée.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2022

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2022.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS OU ARRETES RELEVANT DU DOMAINE OU DU PATRIMOINE

Actes de gestion de domaine privé

2023 - 01 Réfection chemin communal Villey le Sec / Chaudeney et demande subvention DETR

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

En préambule, Monsieur le Maire expose que la réfection envisagée concerne le chemin communal cadastré ZA 120, qui relie Villey le Sec à Chaudeney à partir de la RD 909 reliant Villey le Sec à Toul, d'une longueur de 800 m sur notre Commune, présenté sur le plan de situation suivant :

Plan de situation



Monsieur le Maire explique que ce chemin communal est en enrobé et en très bon état côté Chaudeney entre la limite communale Villey le Sec/Chaudeney et le village de Chaudeney, alors qu'il est fortement dégradé côté Villey le Sec.

Il précise que l'objectif poursuivi est d'offrir un chemin en très bon état sur toute sa longueur, du village de Chaudeney jusqu'à la RD 909. Il ajoute que ce chemin est utilisé par de nombreux habitants de Chaudeney et par les bus scolaires, qui pourraient ainsi bénéficier d'un roulement en sécurité sur toute sa longueur.

Monsieur le Maire explique qu'en l'état actuel, le chemin est constitué d'un fond en calcaire concassé d'environ 3,5 m de large. Cette assise est saine et solide. Ce fond a été recouvert d'un bitume gravillonné, qui date de plusieurs dizaines d'années. Ce bitume a disparu à de nombreux endroits. Sur deux sections, les accotements sont plus hauts que la chaussée, provoquant la stagnation des eaux de pluies, ce qui a entraîné une dégradation importante, notamment en période de gel.

Monsieur le Maire propose d'engager les travaux suivants :

- Décapage du revêtement actuel
- Mise en forme du fond calcaire, avec reprise des pentes et dévers
- Purge des poches de mauvaise portance
- Pose d'un revêtement en enrobé
- Reprise et arasement des accotements, avec créations d'exutoires
- Curage des fossés après leur recreusement

- Epaulement du tapis d'enrobé au calcaire pour éviter l'effritement des bords

Monsieur le Maire explique que les travaux ont pour but d'assurer un chemin qui restera de bonne qualité au moins trente ans et qu'une attention particulière sera portée au drainage de la chaussée, pour empêcher toute stagnation d'eau de pluie.

Monsieur le Maire présente le plan de financement envisagé, à savoir :

Le coût total estimé pour ces travaux est de **89 942,47 € HT**, soit **107 930,97 € TTC**.

Une subvention de 30 % du montant hors taxes, soit **26 982,74 €** sera sollicitée au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Ce chemin étant beaucoup utilisé par les habitants de Chaudeney, le Conseil Municipal de Chaudeney, dans sa délibération n° 2023-01 du 23 janvier 2023, a décidé d'octroyer son concours à hauteur de **27 000 €**.

La Commune de Villey le Sec financera le solde sur ses fonds propres. Les montants nécessaires seront inscrits au Budget communal 2023.

Le plan de financement prévisionnel est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Dépenses

Devis	Coût		Origine	Observations
	HTVA	TTC		
Travaux	85 659,50 €	102 791,40 €	Devis Chardot TP	

Divers et imprévus 5%	4 282,97 €	5 139,57 €
-----------------------	------------	------------

Totaux : 89 942,47 € 107 930,97 €

Recettes

Fonds propres Commune de Villey le Sec	36 247,55 €
Fonds de concours Commune de Chaudeney	27 000,00 €
Subvention DETR : 30 % du HT	26 982,74 €
FCTVA : 16,4 % du TTC	17 700,68 €

Total TTC 107 930,97 €

Les explications entendues et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le projet de travaux et les modalités de financement pour un montant prévisionnel de 107 930,97 € TTC,
- approuve le plan de financement prévisionnel détaillé dans le tableau présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR auprès de l'Etat,
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui restera à charge après l'obtention de la subvention DETR et la participation de la Commune de Chaudeney,
- dit que les crédits seront inscrits au Budget 2023 de la Commune,
- autorise Monsieur le Maire à engager les travaux après le dépôt de la demande de subvention DETR et après le vote du Budget 2023 de la Commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Résultats du vote :

Nombre de votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Questions diverses

Il n'y a pas de question de la part des membres du Conseil, Monsieur le Maire demande à Monsieur Jean-Pascal LENOIR, seule personne présente en qualité de public, s'il a des questions. Monsieur Jean-Pascal LENOIR répond positivement et remercie Monsieur le Maire d'avoir tenu compte de son courrier par lequel il faisait part de son étonnement quand il avait pris connaissance du souhait de l'équipe municipale de procéder à l'abattage des arbres dans l'espace dédié à l'aménagement de la Zone 1AU, ce qui serait non conforme aux dispositions du PLU, et aussi contraire à ce qui avait été discuté au sein de la commission « patrimoine ». Il ajoute qu'il est toujours interpellé par des coupes d'arbres et en profite pour demander si l'équipe municipale a des objectifs de plantations de végétal au cours de son mandat, d'arbres ou de haies, par exemple pour border certains chemins communaux avec des haies végétales.

Monsieur le Maire répond qu'il a effectivement des idées dont il n'a pas encore discuté avec l'équipe municipale et que donc le sujet n'ayant pas été débattu, il ne peut pas apporter de réponse à cette question pour l'instant.

Autre question de Jean-Pascal LENOIR : Il y a d'autres voiries qui se dégradent dans le village, la rue du Fort, par exemple, mais d'autres rues aussi, et demande s'il y a un plan prévu pour des réfections.

Monsieur le Maire répond que pour la rue du Fort, du goudron a été acheté et n'a pas pu être posé du fait de l'absence de l'employé communal depuis plusieurs mois.

Monsieur Jean-Pol LAMBERTY (1^{er} Adjoint) ajoute que pour la rue de la Gare par exemple, elle est très grande, dégradée d'un peu partout, que cela nécessite des réparations importantes, avec des conséquences importantes sur le budget.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Thomas COLIN (Conseiller) avait également demandé qu'un budget de travaux soit réfléchi. Il explique que l'équipe municipale a bien cela en tête, des réflexions, des devis, et le budget à prévoir, mais que cela reste à rediscuter.

Monsieur Jean-Pascal LENOIR a un dernier sujet d'interrogations par rapport aux travaux de la Closerie. Il dit qu'il n'a pas vu l'inscription des travaux sur le chantier et que, concernant le problème d'amiante existant dans le bâtiment, il n'a pas vu de protection particulière sur ce chantier.

Monsieur le Maire explique que c'est un chantier privé, et qu'il ne peut intervenir que s'il est saisi en cas de trouble manifeste de l'ordre public, ce qu'il a fait, à la demande de riverains, pour le trouble entraîné par la fumée de feux de branchages sur le chantier.

Fin des questions diverses. Monsieur le Maire remercie l'ensemble de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ce procès-verbal comprend la délibération N° 2023-01

Le compte-rendu de cette séance est affiché et transmis au contrôle de légalité.



G. Guyot
Maire

-----□----- POUVOIR -----

Je soussigné(e) LAMBERTY Martin....., donne pouvoir à LAMBERTY Jean-Pol
Pour me représenter lors de la réunion du Conseil Municipal du 27/01/2023 et prendre
part à toutes discussions et délibérations.

Fait à Tal, le 26/01/2023

Signature



-----□----- POUVOIR -----

Je soussigné(e) BAERWANGEN ERIC donne pouvoir à BAERWANGEN CHRISTOPHE
Pour me représenter lors de la réunion du Conseil Municipal du 27/01/23 et prendre
part à toutes discussions et délibérations.

Fait à , le 26/01/2023

Signature



VILLEY-LE-SEC

